



FÊTE DE LA MER



CHARTRE DES BÉNÉVOLES

L'Amicale des Plaisanciers de Saint Brevin Mindin organise chaque année la Fête de la Mer à la mi-juillet.

Une centaine de bénévoles participe pendant 3 jours à l'organisation et à la réalisation de l'évènement qui attire près de deux mille visiteurs.

Chacun peut apporter sa pierre à l'édifice et y trouver sa place.

Que vous soyez jeune ou plus âgé, que vous ayez de l'expérience ou pas, vous aurez votre place au sein de l'équipe.

Avant tout, être bénévole signifie que vous participez à notre projet **de manière volontaire et sans contrepartie financière.**

Cette chartre précise ce à quoi vous vous engagez et ce à quoi nous nous engageons envers vous.



PROJET ASSOCIATIF

Le bénévole s'engage à respecter les valeurs de l'Amicale ainsi que le fonctionnement de la Fête de la Mer.



SÉCURITÉ ET PRÊT DE MATÉRIEL

Quelques mesures de sécurité, pour le bien être de soi-même et pour l'ensemble des personnes présentes sur les lieux :

- Respect du code de la route et de la législation en vigueur pour l'utilisation des divers véhicules (permis spécifiques, autorisation du Président pour CACES)
- Respect des règles d'hygiène notamment pour la manipulation de la nourriture
- Obligation du port du badge
- Le contexte actuel (plan Vigipirate) fait qu'il est nécessaire d'être vigilant, de signaler tout fait inhabituel, de détecter et avertir de la présence d'individus suspects, de personnes en état d'ébriété et de veiller aux vols possibles (objets, nourriture, carburant, etc...), mais aussi d'avertir en cas de malaise, accident, noyade, etc..., d'un visiteur ou d'un bénévole.

Contacts pour gendarmerie (17 ou 112), sapeurs-pompiers (18 ou 112) et/ou responsable de la sécurité dans l'enceinte de la FDM (Tél. xxxxxx ou talkie/walkie).

Attention : les personnes non munies de badge, même s'il s'agit de proches, est interdite dans l'enceinte des stands.

L'association met à disposition du bénévole du matériel, il s'engage à l'utiliser avec soin et à informer les responsables en cas de perte ou de détérioration.



ATTITUDE ET COMPORTEMENT

Afin que le public, les intervenants, les partenaires, ... gardent un souvenir agréable et une image positive de la Fête de la Mer, le bénévole devra être responsable de son comportement : souriant, convivial, attentif, respectueux.

Cela implique également qu'il sera raisonnable quant à la consommation d'alcool, ceci afin d'éviter des comportements inappropriés.

Stands : ne pas donner gratuitement les produits diffusés par votre stand. Un produit est échangé contre un ticket ou des espèces ou chèques. Les familles et amis des bénévoles sont également concernés. Le respect de cette règle assure le bon équilibre des finances de la Fête De la Mer.

Toute consommation de produits stupéfiants est interdite ainsi que l'introduction d'alcool.



ENVIRONNEMENT

La Fête de la Mer s'inscrit dans une démarche de Développement Durable. Par conséquent le bénévole s'engage à respecter l'environnement au travers d'actions simples et concrètes : ne pas jeter son mégot par terre, ramasser les déchets qui se trouvent sur son chemin, assurer le tri sélectif, ...



SOLIDARITÉ

Participer à l'organisation de la Fête de la Mer est une expérience enrichissante mais qui peut aussi être très éprouvante. Il faut donc être solidaire : communiquer, faire connaissance, s'entraider, être attentif aux autres, savoir entendre les difficultés.



MISSIONS

Le bénévole doit s'impliquer dans les activités qui lui sont confiées. En cas d'impossibilité il devra prévenir le responsable dans un délai respectable. Les différentes missions proposées aux bénévoles tiendront compte, dans la mesure du possible, des vœux formulés lors de l'inscription.

Le bénévole devra accepter que sa mission soit modifiée ponctuellement pour aller en soutien sur une autre dans le besoin.

Le bénévole fera son maximum pour être présent sur les lieux pour le montage et le démontage de l'événement.

L'association peut décider à tout moment de la fin de la collaboration avec le bénévole, si les consignes et règles précédemment énoncées ne sont pas respectées, s'il manque de respect à quiconque ou s'il agit de manière irresponsable mettant en danger autrui ou l'organisation de la Fête.



CONTREPARTIES

Être bénévole comporte bien évidemment des avantages.

En échange de votre aide, l'Amicale s'engage à :

- Informer, intégrer et accueillir chaque bénévole
- Fournir un repas par jour, deux pour le dimanche et une boisson par repas.
- A ne pas divulguer vos informations personnelles (numéro de téléphone, adresse mail, ...)
- A vous inviter à la Sardinade du mois de septembre pour remercier les bénévoles

L'Amicale décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'effet personnel.



DESCRIPTIF DES POSTES



COMMUNICATION

- Diffusion des flyers, collage des affiches,
- Installation de la signalétique Fête de la Mer et Vide Grenier
- Marquage des emplacements du Vide Grenier

MONTAGE & DEMONTAGE

- Aide au montage des stands et barnums
- Installation du matériel



Si vous possédez vos équipements de sécurité, n'hésitez pas à les amener.

ACCUEIL DU PUBLIC

- Accueil des exposants du Vide Grenier (à partir de 6h00)
- Vente des tickets pour la restauration
- Accueil des enfants sur le château gonflable
- Photographe

SÉCURITÉ

- Gestion de la barrière
- Surveillance

RESTAURATION

Moules, Sardines, Grillades, Sandwichs, Frites, Crêpes, Glaces

- Confection des repas
- Service dans les stands

BAR

- Mise en place du bar
- Service et encaissement des boissons
- Aide à la gestion des stocks (ravitaillement, remplacement des fûts de bière, etc...)
- Gestion des gobelets réutilisables



Pourquoi est-ce important de rendre mon gobelet ?

Le gobelet réutilisable en plastique est environ 7 fois plus lourd qu'un gobelet jetable : on considère qu'il doit donc être utilisé plus de 7 fois pour être intéressant à produire. Son véritable intérêt écologique réside dans le réemploi : plus il est utilisé et moins on produit de déchets ! Si les estivants les ramènent chez eux, il faudra en fabriquer de nouveaux, ce qui signifie consommer de la matière plastique, de l'énergie, du transport, du temps humains, etc. Le gobelet consignés perdra tout son intérêt écologique et économique. La Fête de la Mer s'engage à limiter son impact sur l'environnement, engagez-vous avec lui !

Les gobelets sont consignés 1€, il faut inciter le public à les rendre avant de partir.



Suite à la lecture de la charte, je me propose comme bénévole pour participer à la Fête de la Mer 2022

Je soussigné **Nom** : **Prénom** :

Adresse :

Téléphone : **Adresse mail** :

Je participerai à la Fête de la Mer 2022			
	Samedi 23 juillet <i>(Montage des stands)</i>	Dimanche 24 juillet	Lundi 25 juillet <i>(Démontage des stands)</i>
La matinée			
L'après-midi			
Autres horaires			
Stand :			
COUPON A NOUS RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 2 JUILLET MERCI PAR AVANCE POUR VOTRE PARTICIPATION			

AMICALE DES PLAISANCIERS - Place Bougainville - 44250 – Saint Brevin les Pins

TEL: 02 40 27 15 08 – 06 13 84 29 03 – **Mail :** amicaledesplaisanciers@gmail.com ou amicaledesplaisanciers@sfr.fr –

Web : <http://www.apsbm.fr/>

